





Diagnostiques locatifs obligatoires

Depuis 1996, un ensemble de diagnostics immobiliers doit être réalisés pour louer un appartement ou une maison.

L'ensemble des diagnostics immobiliers location obligatoires vise à sécuriser votre location et à protéger les occupants en contrôlant la présence d'amiante ou la qualité des installations gaz par exemple ...

DIAGNOSTICS	VALIDITÉ	TYPE DE BIEN
 DPE DIAGNOSTIC PERFORMANCE ENERGETIQUE	10 ANS	Tout immeuble bâti disposant d'un système de chauffage (individuel ou collectif) sauf exceptions réglementaires
 PLOMB CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	6 ANS si positif Illimité quand il n'y a pas de plomb.	Il est à réaliser pour tout bien à usage d'habitation et construit avant le 1er janvier 1949.
 ERNMT ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES	6 MOIS	Tout bien situé dans une zone de sismicité ou/et dans une zone couverte par un plan de prévention (PPRN et PPRT).
 AMIANTE	ILLIMITÉE sauf en présence d'amiante, se reporter au rapport.	Il est obligatoire pour les biens construits avant juillet 1997.
 LOI BOUTIN MÉTRAGE SURFACE HABITABLE	ILLIMITÉE Sauf modification de surface	Elle est obligatoire pour les biens mis en location.